



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le lundi 26 février à 19 h à l'école Notre-Dame-de-Montjoie, située au 138 route 222, Municipalité de Racine

Sont présents :

Maire Mario Côté	
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseiller district N° 4	Michel Bergeron
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Assiste également à la séance :

Stéphanie Deschênes, adjointe à la direction en remplacement de Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-02-050

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur Mario Côté, maire de Racine ;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÈGLEMENTS

7.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 382-02-2024 remplaçant le règlement numéro 280-01-2017 interdisant l'épandage durant certains jours

2024-02-051

Avis vous est par les présentes donné par monsieur Nicolas Turcotte qu'à une prochaine séance du conseil municipal, sera adopté le règlement numéro 382-02-2024 remplaçant le règlement numéro 280-01-2017 interdisant l'épandage durant certains jours.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, une présentation du projet de Règlement N° 382-02-2024 a été effectuée par le président d'assemblée. Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.



Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, et des copies du Règlement ont été mises à la disposition du public, le tout conformément à la loi.

RÉSOLUTIONS

8.1 Embauche - inspecteur aux travaux publics

2024-02-052

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité autorise l'embauche de Jean-Michel Alie à titre d'inspecteur aux travaux publics selon les clauses de la convention collective en vigueur.

8.2 Embauche - journalière à la voirie

2024-02-053

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité autorise l'embauche de Rosée-Lee Cloutier à titre de journalière à la voirie selon les clauses de la convention collective en vigueur.

10. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

La période de questions débute à 19 h 05 et se termine à 19 h 06.

Les points discutés sont les suivants:

- Règlement sur l'épandage.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-02-054

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Lilian Steudler propose la levée de la séance à 19 h 06.

Mario Côté
Maire

Stéphanie Deschênes, adjointe à la
direction, en remplacement de Lyne Gaudreau,
directrice générale et greffière-trésorière